

Lille, le 31 janvier 2017

Communiqué de presse

« ALARM, POUR UNE SÉCURITÉ SANS FRONTIÈRE » : LE PROJET EUROPÉEN TRANSFRONTALIER EST LANCÉ !

Le séminaire de lancement du projet « ALARM : pour une sécurité sans frontière » s'est tenu ce mardi 31 janvier en préfecture du Nord, co-présidé par Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, Carl Decaluwé, gouverneur de la province de Flandre Occidentale, Tommy Leclercq, gouverneur de la province de Hainaut et Nicolas Siegler, conseiller départemental, premier vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord.

Les 26 acteurs franco-belges mobilisés autour de cette nouvelle forme de coopération étaient présents en préfecture du Nord.

Le préfet a salué la détermination des partenaires à voir aboutir ce « *projet transfrontalier, ambitieux et structurant* ». Il s'agit de « *nous permettre d'asseoir concrètement notre coopération en matière de sécurité civile au bénéfice de nos populations, d'identifier et de gérer ensemble les risques prégnants, apprendre à mieux collaborer dans le secours au quotidien pour mieux réagir en situation d'urgence mais aussi consolider les bonnes pratiques existantes* » et donc « *de promouvoir une véritable culture citoyenne de la sécurité* ».

Michel Lalande appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre structuré de coopération transfrontalière en matière de sécurité civile à l'instar de ce qui existe dans le domaine de la sécurité publique avec le centre de coopération policière et douanière (CCPD) franco-belge de Tournai. Il souhaite une instance de concertation au niveau politique et stratégique pour une meilleure coordination.

Initié en 2015, sous l'impulsion du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, ALARM est un projet européen INTERREG V France-Wallonie-Flandre qui vise à développer, de part et d'autre de la frontière franco-belge, une coopération opérationnelle entre les acteurs de la sécurité civile aux différents niveaux de risques (analyse, planification, gestion de crise) et sur un large éventail de risques. Il bénéficie d'un cofinancement européen de plus de 1,4 million d'euros de Fonds européen de développement régional pour budget total de plus de 2,8 millions d'euros.

Entre 2010 et 2014, le projet APPORT, mené en partenariat avec la Province de Hainaut, consistait à améliorer la connaissance mutuelle et à identifier les besoins. Aujourd'hui, avec ALARM, la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile, permet la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée sur un territoire plus important s'étendant sur toute la frontière franco-belge et intégrant à la fois les dimensions institutionnelle, opérationnelle et territoriale.

ALARM permettra une gestion intégrée des risques naturels, technologiques et humains, avec la mise en place d'une plate-forme d'échange d'informations commune. Il développera une coopération opérationnelle au quotidien entre les sapeurs-pompiers français et belges, afin d'optimiser les secours transfrontaliers. Il impliquera les élus, les maires français et les bourgmestres belges pour les soutenir dans leur rôle de sensibilisation auprès de la population et de prévention avec un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde et la gestion des risques.

Annexe : dossier de presse : Projet « ALARM : pour une sécurité sans frontière »